

RAPPORT N° 00/6-09
au Conseil Municipal

OBJET

CONSTRUCTION DU GYMNASE DE LA MONTAGNE

APPROBATION DU PROGRAMME

CONSTITUTION D'UN JURY
POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE

Le secteur de La Montagne connaît un développement urbain important depuis quelques années.

Afin de répondre à la demande croissante pour la pratique et le développement du sport sur ce quartier, il s'avère nécessaire de le doter d'un gymnase polyvalent permettant de répondre à la fois aux besoins des scolaires (collèges et écoles) et des clubs (entraînements, compétitions).

Cet équipement sportif municipal, dont la réalisation est programmée pour 2001-2002 sera réalisé en partenariat avec le Conseil Général (utilisation par le Collège) et sera implanté sur le terrain communal en contrebas et mitoyen de l'établissement, à proximité immédiate du Plateau Vert existant.

Les éléments fonctionnels du programme pour le projet sont les suivants :

- une salle principale comprenant :
 - une aire de jeux polyvalente pour les sports collectifs de dimensions 44 m / 24 m (conditionnée par la dimension du terrain de handball), avec une hauteur minimale de 9 m pour l'aire de volley-ball, avec revêtement de sol synthétique ;
 - une tribune pour l'accueil des spectateurs d'une capacité de 350 places avec sanitaires publics et hall d'entrée (guichets) ;
- deux salles de sports annexes de 150 m² chacune :
 - une polyvalente pour la pratique de la gymnastique au niveau scolaire, des sports de combat... ;
 - une salle avec sol en parquet bois pour les activités d'expression : danse, gymnastique au sol... ;

RAPPORT N° 00/6-09

- des locaux pour l'accueil des sportifs :
 - 4 vestiaires joueurs (ou élèves) avec douches collectives et sanitaires,
 - 2 vestiaires arbitres (ou encadrement et professeurs) avec douches et sanitaires ;
- des locaux administratifs et de service nécessaires pour le bon fonctionnement et la gestion de l'équipement :
 - un local matériel de 50 m²,
 - un bureau Chef de Site de 15 m²,
 - une salle de réunion de 30 m² pour les clubs et scolaires,
 - un local sécurité et infirmerie de 10 m² ;
- des aménagements extérieurs : parkings et espaces verts.

Le coût prévisionnel total de l'opération est évalué à 14 000 000 F, soit une enveloppe financière pour les travaux de 12 000 000 F.

Afin de lancer dès la fin de cette année les études opérationnelles, il convient de procéder à la désignation du Maître d'Oeuvre.

La maîtrise d'oeuvre (études et contrôle des travaux) sera confiée à un groupement composé d'un Architecte, Mandataire commun, et de Bureaux d'Etudes Techniques dont le choix sera effectué suite à une mise en concurrence sur compétences, références et moyens, et sur avis d'une Commission composée comme un Jury, sachant que l'estimation prévisionnelle de la rémunération est comprise entre 450 000 F TTC et 1 300 000 F H T (Article 314 bis alinéa 4 du Code des Marchés Publics).

Ultérieurement, vous serez à nouveau saisi pour valider l'avis de ladite Commission et m'autoriser à passer le marché négocié de maîtrise d'oeuvre.

Je vous demande donc :

- d'adopter le principe de construction du Gymnase de La Montagne et d'approuver le programme de cet équipement sportif ;
- de m'autoriser à lancer la procédure pour la désignation du Maître d'Œuvre de l'opération ;
- de fixer, comme suit, la composition de la Commission chargée de donner son avis pour la désignation du Maître d'Œuvre :

RAPPORT N° 00/6-09

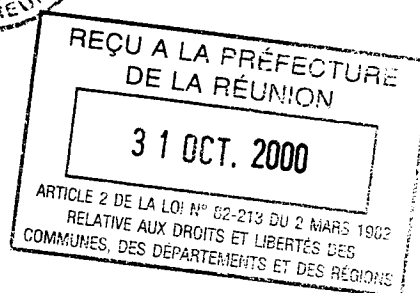
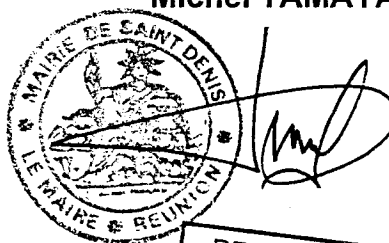
- Maire (Président)) ou son représentant,

 - 5 membres titulaires,) élus par le Conseil Municipal
 - 5 membres suppléants, (en son sein,

 - 2 personnalités compétentes,)
 - 4 Maîtres d'Œuvre compétents, (désignés par le Maire ;
- * assistent également aux réunions de la Commission :
- le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,
 - le Receveur Municipal ;
- de désigner les membres titulaires et suppléants du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission ainsi constituée.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



**DELIBERATION N° 00/6-09
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 20 octobre 2000**

OBJET

CONSTRUCTION DU GYMNASE DE LA MONTAGNE

APPROBATION DU PROGRAMME

**CONSTITUTION D'UN JURY
POUR LA DESIGNATION DU MAITRE D'OEUVRE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 00/6-09 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-François HOAREAU, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Culture/ Animation/ Sports/ Ecoles, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Adopte le principe de construction du Gymnase de La Montagne et approuve le programme de l'équipement sportif.

ARTICLE 2

Autorise à lancer la procédure pour la désignation du Maître d'Œuvre de l'opération.

DELIBERATION N° 00/6-09

ARTICLE 3

Procède à l'élection des membres titulaires et suppléants appelés à siéger au sein de la Commission chargée de dépouiller les offres et de donner un avis pour la désignation du Maître d'Œuvre de l'opération, composée ainsi qu'il suit :

- le Maire (Président) ou son représentant ;
- 5 membres titulaires (issus du Conseil Municipal
et élus en son sein
- 5 membres suppléants (à la représentation proportionnelle
au plus fort reste
- 2 personnalités compétentes (désignés
- 4 Maîtres d'Œuvre compétents (par le Maire
- siégeant avec voix consultative :
 - . le comptable de la collectivité (Receveur Municipal) ;
 - . le représentant du Ministre chargé de la concurrence
(Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation
et de la Représentation des Fraudes).

Les résultats du scrutin ont été les suivants :

- Bulletins collectés 44
- Bulletin blanc et nul 0
- Suffrages exprimés 44
- Suffrages obtenus

TITULAIRES

Sudel FUMA	44
Marc SECRET	41
Jean-François HOAREAU	44
Marie Monique ORPHE	43
Christian ALBANY	38

SUPPLEANTS

Murielle GAULT	44
René LAI-HONG-TING	44
Daniel CADET	44
Dominique DAMBREVILLE	44
Albert LEBON	38

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 OCT. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA

